



PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE
SAVOIR DONNER DANS SA RÉGION



2022

RAPPORT ANNUEL DE PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE

SOMMAIRE



PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE
SAVOIR DONNER DANS SA RÉGION

- **Présentation**
 - Mot du président
 - Mot de la direction générale
 - Mot de la vice-présidente
 - Mot du trésorier
- **Les Administrateurs**
 - Présentation du conseil
 - Rapport du conseil d'administration
 - Organigramme, rapport d'activité
 - Présentation des ambassadeurs
- **Engagement**
 - Mission et Valeur
 - Programmes d'encouragement
 - 4 200 000 00\$
de fonds d'aide distribués depuis le début de la pandémie
- **ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS**
 - États financiers vérifiés 2022

MOT DU PRÉSIDENT



Jean Beaudoin
Président



PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE
SAVOIR DONNER DANS SA RÉGION

Nous avons le sentiment d'avoir navigué avec vous, pour une autre année, à travers cette incroyable odyssée humaine et financière que fut la pandémie de la COVID 19. Cette traversée surprenante et saisissante nous a permis de constater les écarts de plus en plus importants dans les conditions de vie des Lanaudois et Lanaudoises. Accablées également par la poussée inflationniste, plusieurs personnes ont été confrontées à la pauvreté et à la faim. Dans ce contexte, notre mission prend tout son sens et appelle à la solidarité avec plusieurs organisations à vocation sociale communautaire, dont Centraide. Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à soutenir les plus démunis ainsi que plusieurs organismes qui leur viennent en aide afin qu'ils traversent cette vague et se tournent résolument vers l'avenir.

Des collaborations étroites avec Centraide et la Table des Préfets de Lanaudière nous ont permis de continuer à soutenir le développement à long terme de la Philanthropie dans notre région, tout en supportant à court terme, plusieurs organismes sociocommunautaires régionaux.

Vous me permettrez de remercier les membres du conseil d'administration pour leur persévérance, leur assiduité et leur professionnalisme. Ils et elles ont su garder le cap sur notre mission. Un merci bien spécial à Josée Girard, pour son acharnement au travail, son ardeur à rendre service, à ajuster des programmes qui ne le sont pas toujours et à soutenir sans cesse les organismes demandeurs. Son travail se démarque dans notre réseau des Fondations Communautaires ; sa proactivité et son professionnalisme sont grandement reconnus et appréciés.

Enfin « chapeau » aux créateurs de fonds et philanthropes qui investissent dans la perspective d'améliorer, de façon pérenne, les conditions de vie de nos concitoyens et concitoyennes de Lanaudière.

Pour 2023, avec nos partenaires, et malgré la fragilité et la volatilité des marchés financiers, nous garderons le cap sur une vision positive du développement de la Philanthropie à long terme .

Merci de votre confiance et merci d'être des nôtres.

Jean Beaudoin, président

MOT DE DIRECTION GÉNÉRALE



- Notre deuxième année de la pandémie a été marquée par notre capacité d'adaptation rapide aux énormes défis que représentent les besoins des organismes de la région. Nous nous sommes illustrés par notre polyvalence et notre persévérance à préserver une attitude de résilience face aux soubresauts des marchés boursiers. Malgré cette année éprouvante, nos détenteurs de fonds ont su garder une confiance absolue envers le mode de gestion sain et transparent dont s'est doté Philanthropie Lanaudière depuis sa création.
- Nous sommes énormément fiers du courage et de la compétence de nos administrateurs qui comme à leurs habitudes se sont mobilisés sans cesse pour combattre les besoins accrus de la région de Lanaudière.
- Afin de contribuer au renforcement de nos capacités, un nouveau comité d'ambassadeurs a été mis sur pied, lequel symbolise la force de la mobilisation pour la philanthropie régionale. Vous retrouverez dans ce document une présentation de nos ambassadeurs.
- Nous avons parcouru beaucoup de chemin, mais nous savons que nous devons continuer d'offrir de l'aide aux organismes régionaux qui œuvrent à la réduction des inégalités sociales et de la pauvreté sous toutes ses formes. Pour ce faire, Philanthropie Lanaudière a remis cette année 922 344 \$ à 30 organismes de la région. Grâce à ce support financier, plusieurs organismes ont pu répondre aux besoins vitaux de notre collectivité.
- Il est important de souligner que cette aide financière a pu se réaliser grâce au Fonds de « l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé » du Gouvernement fédéral. Philanthropie Lanaudière, membre actif du réseau des 192 fondations communautaires du Canada, a pu remettre cette somme importante à des organismes qui répondent à des besoins essentiels pour notre communauté soit se loger, se nourrir et sortir de l'isolement. Ensemble nous avons œuvré à préparer un terrain fertile pour la relance de notre communauté.
- Josée Girard, directrice générale

MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE



Andrée Saint-Georges
vice-présidente

Philanthropie Lanaudière a eu une année importante par ses nombreuses actions, notamment dans la gestion de programme provenant de la Fédération des Fondations communautaires du Canada. Cela marque de manière significative, encore cette année, la pertinence de notre organisation. Sur le plan de la gouvernance, le principal dossier a été celui de la dispense accordée par l'Agence des Marchés financiers (AMF), qui vient stabiliser le rôle de gestion des fonds sous la garde de Philanthropie Lanaudière.

D'autres travaux se poursuivent, relativement à la gouvernance. En plus des règlements généraux, il y a la mise en place de diverses politiques de gouvernance qui entreront en fonction. Ainsi, Philanthropie Lanaudière disposera d'outils qui favoriseront sa performance sur le plan de la gouvernance conjuguée à sa performance en tant que responsable de fonds de dotation. Cela est tout à l'honneur des administrateurs de Philanthropie Lanaudière et de notre directrice générale.

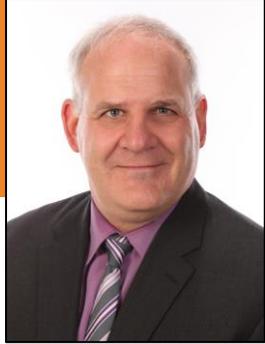
Le Conseil d'administration de Philanthropie Lanaudière est formé d'une équipe motivée, prenant à cœur le mouvement philanthropique lanauois. Différentes alliances se sont formées afin de développer des stratégies pouvant optimiser l'apport de la philanthropie en région ainsi que la réalisation des signes vitaux.

Nous sommes tous fiers de Philanthropie Lanaudière, de sa stabilité, sa contribution en soutien aux organisations locales et régionales via les divers programmes ainsi que de l'effet levier qui en est créé. De plus, la reconnaissance de philanthropes, dont la première édition sera cette année, est un autre signe de la vitalité de notre apport régional.

Je remercie les administrateurs et la directrice générale pour leur intérêt, leur contribution ainsi que leur engagement à faire de Philanthropie Lanaudière un organisme vivant et actif. J'adresse des remerciements particuliers à Josée Girard, la directrice générale qui relève des défis costauds, jour après jour.



MOT DU TRÉSORIER



René Martin, FCPA,
Trésorier



Il est encourageant de constater que Philanthropie Lanaudière a réussi à dégager un excédent de 376 380 \$ malgré un rendement négatif de 5,92 % sur les marchés boursiers en 2022. Cela démontre une gestion financière efficace et une capacité à s'adapter aux fluctuations du marché. Le fait d'avoir versé 431 570 \$ aux créateurs de fonds de la région témoigne également de l'engagement de l'organisation envers notre communauté.

Les marchés boursiers de début 2023 laissent présager d'effacer le rendement négatif de 2022, ce qui est positif pour Philanthropie Lanaudière. Cela suggère que les investissements pourraient récupérer leur valeur et potentiellement générer des rendements positifs à l'avenir.

Noter que Philanthropie Lanaudière reste à l'affût des différents programmes gouvernementaux. Cela témoigne de sa volonté de maximiser les ressources disponibles et d'obtenir un soutien supplémentaire pour aider les organismes de la région. Cela peut être bénéfique pour assurer la pérennité des activités philanthropiques et l'impact positif sur la communauté.

En résumé, les résultats financiers positifs de Philanthropie Lanaudière en 2022, ainsi que son engagement continu envers les organismes de la région et sa recherche de programmes gouvernementaux, sont des signes encourageants pour l'organisation et sa capacité à soutenir la communauté de Lanaudière.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022



PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE
SAVOIR DONNER DANS SA RÉGION



Présentation des membres du conseil

Premier rang haut gauche :

M. Jean Beaudoin	Président
M. René Martin	Trésorier
Mme Andrée Saint-Georges	Vice-présidente
M. Sylvain Riendeau	Administrateur
M. Bernard Landreville	Administrateur

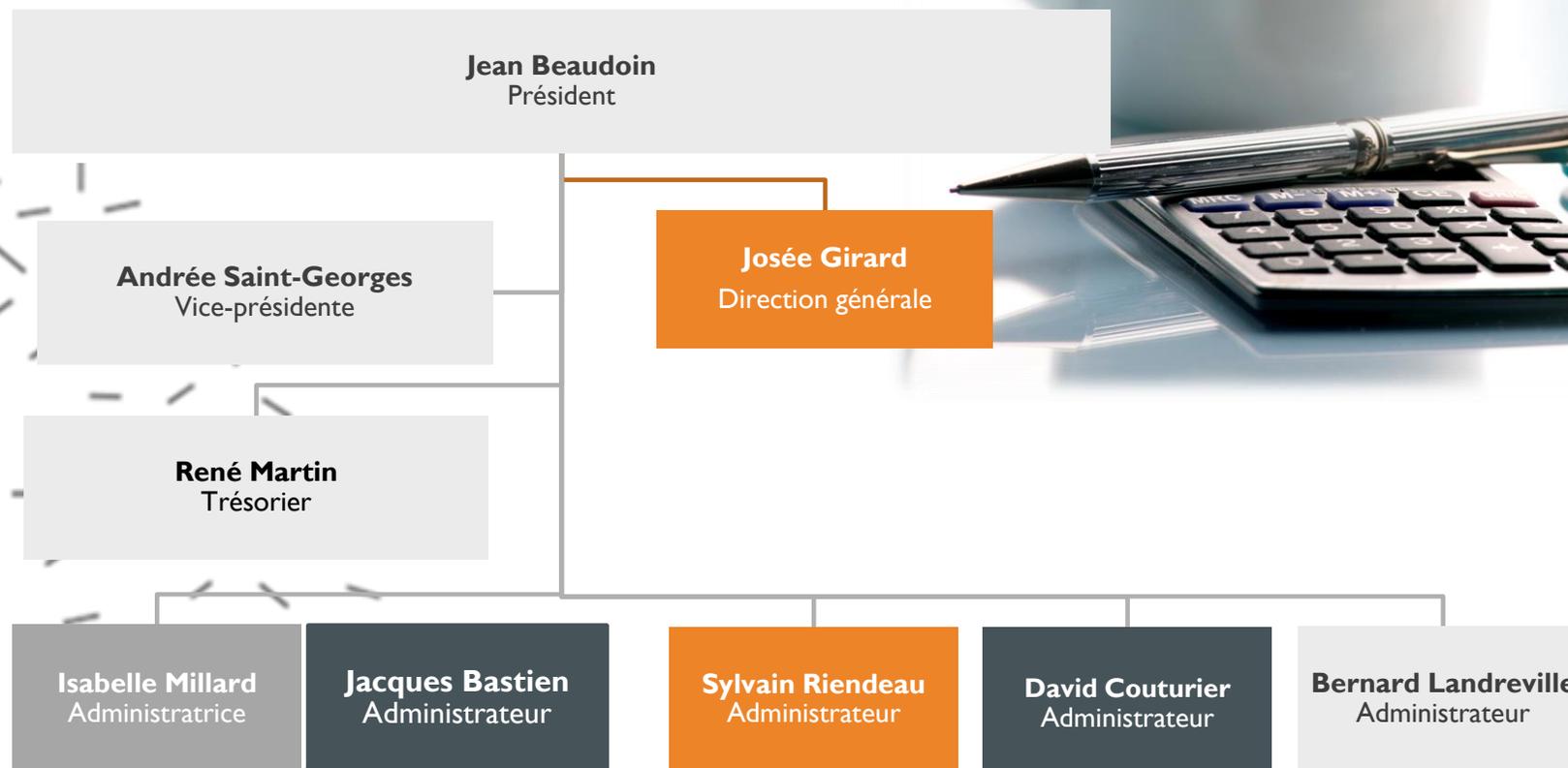
Deuxième rang bas gauche :

M. David Couturier	Administrateur
M. Jacques Bastien	Administratrice
Mme Josée Girard	Secrétaire
Mme Isabelle Milliard	Administrateur

C'est formidable d'avoir un conseil diversifié composé de bénévoles possédant une expertise variée en finance, en affaires, en culture, en organismes communautaires, en éducation et en droit. Ces personnes sont précieuses car elles apportent des connaissances et des compétences spécifiques qui peuvent aider votre organisation à prendre des décisions éclairées et à fournir un soutien essentiel.

Le fait que le conseil entretienne un lien avec la communauté Lanaudoise est également très important. Cela permet de garantir que les décisions prises par notre organisation sont en accord avec les besoins et les préoccupations de la communauté locale. En entretenant ce lien, le conseil peut également agir en tant que porte-parole de la communauté et faire en sorte que les intérêts de celle-ci soient représentés.

NOTRE CONSEIL





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION / Rapport d'activités

■ Au cours de la dernière année, le conseil d'administration a tenu 9 réunions, les rencontres se sont déroulées en visioconférence. Les membres du conseil se sont penchés lors de ces réunions sur de nombreux dossiers.

■ Voici quelques sujets abordés:

- Pour atteindre ce montant en revenus de placement autonomes, Philanthropie Lanaudière doit atteindre 25 millions \$ de fonds. En ciblant une augmentation de 5 millions par année, l'autonomie pourrait être atteinte en 2024;
- Poursuite de l'engagement de la Congrégation des SSCCJM pour un don annuel et de la Table des préfets pour un renouvellement de la subvention sur 3 ans, soit jusqu'en 2025;
- Recrutement de deux nouveaux administrateurs au sein du C.A. M. Bernard Landreville et de M. Sylvain Riendeau;
- Mme Jennifer Brazeau quitte le conseil, mais souhaite rejoindre le comité Ambassadeur de Philanthropie Lanaudière;
- Recrutement des membres du comité Ambassadeurs ;
- Suivi du PLAN D'ACTION TRIENNALE 2022-2024.



CONSEIL D'ADMINISTRATION / RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Création d'une fondation « Miroir », une filiale de Philanthropie Lanaudière qui pourra soutenir les organismes non reconnus par l'ARC dans les 4 secteurs de la culture, l'économie, l'environnement et le social;
- Adoption des modifications aux règlements généraux;
- Finalisation de la démarche auprès de l'Autorité des marchés financiers. Dispense d'inscription à titre de courtier et de gestionnaire de fonds d'investissement de la Fondation communautaire Lanaudière en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières;
- Inscription sous le nom usuel de Philanthropie Lanaudière à l'ARC en conservant également le nom de Fondation communautaire de Lanaudière;
- Envoi et conception des communiqués concernant les résultats de la gestion des programmes de subvention fédéraux ICCS 1,2 et 3;
- Lancement et gestion du 5e fonds d'aide FONDS DE RELANCE DES SERVICES COMMUNAUTAIRE FRSC, la somme attribuée à PL pour le financement dans le cadre du FRSC est de 1,339 000 \$;
- Lancement du Grand Prix Philanthropique Lanaudière, trois catégories sont proposées et retenues :
 - Bénévoles impliqués et partenaires dans le développement de Philanthropie Lanaudière depuis sa fondation;
 - Détenteurs de fonds (avec leurs accords préalables);
 - Personne régionale qui se démarque en Philanthropie avec mise en candidature ouverte.

NOS AMBASSADEURS

Être ambassadrices et ambassadeurs, c'est être une personne dont la carrière notable témoigne d'un intérêt humaniste élargi sous toutes ses formes.

Ces personnes bénéficient d'une reconnaissance sociale, et soutiennent activement la mission de Philanthropie Lanaudière qui est de contribuer à l'avancement de la culture philanthropique.



Monsieur Sébastien Nadeau
Président de la Table des préfets de Lanaudière
Préfet de la MRC de L'Assomption
Maire de L'Assomption



Mme Jennifer Brazeau
Directrice générale du
Centre d'amitié
autochtone de
Lanaudière



Monsieur Gabriel Ste-Marie
Député fédéral de Joliette



Madame Maude Malo
Directrice générale ·
Fondation pour la Santé du
nord de Lanaudière



Monsieur Bruno Ayotte
Directeur général- Carrefour
Jeunesse-emploi d'Autray-Joliette



MISSION DE PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE

Promouvoir la philanthropie pour le mieux-être sa communauté régionale afin de prévenir et combattre la pauvreté, l'isolement et soutenir la pérennité des interventions dans le milieu en constituant et en gérant de façon responsable des fonds de dotation permanents et en attribuant des aides financières pour toutes les causes de Lanaudière.



NOS VALEURS

Agir avec intégrité,
objectivité et **transparence**



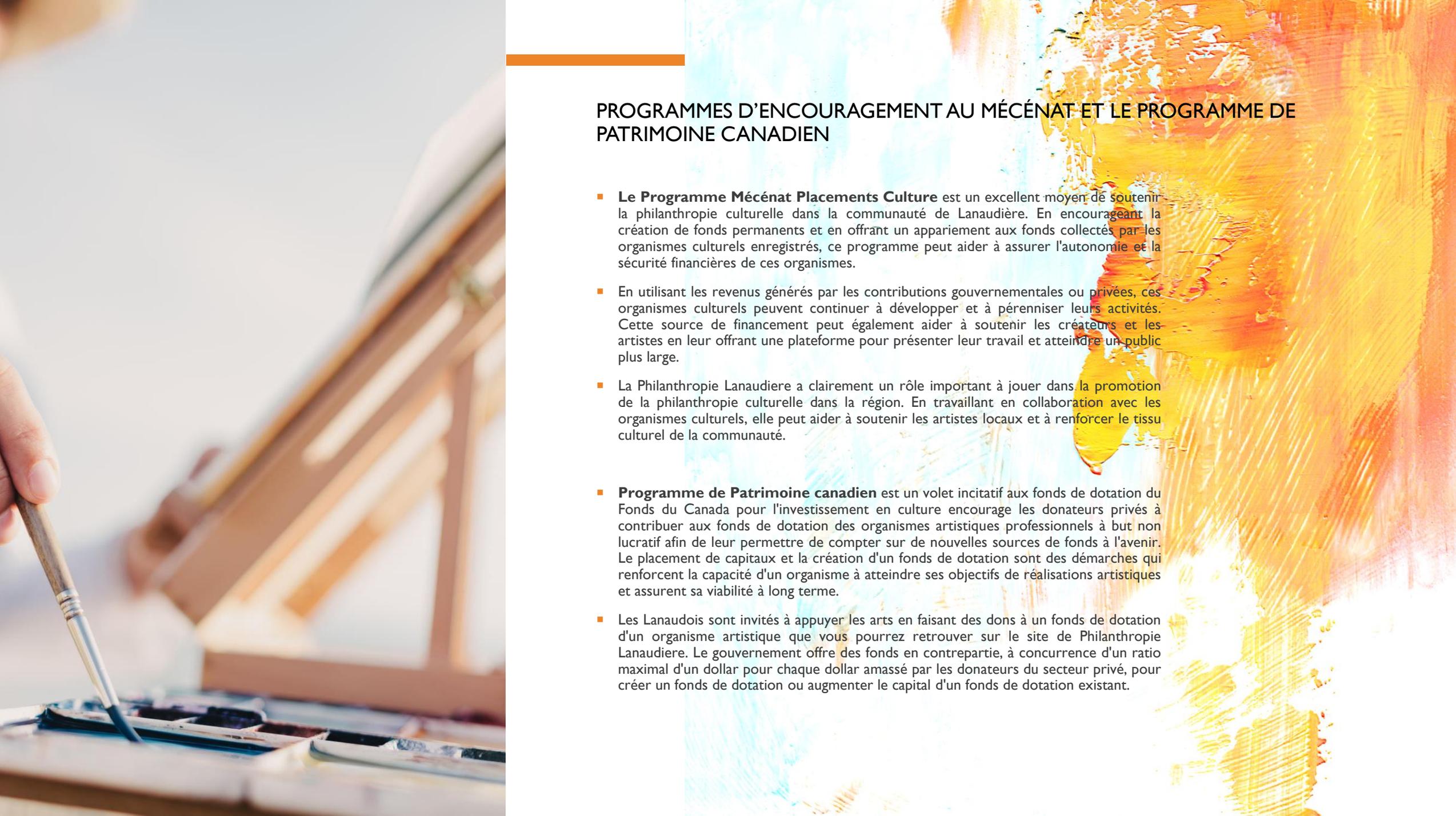
Afin que les dirigeants et les membres fonctionnent selon une rigoureuse observation des principes de la morale et de la justice.

Afin que toute information concernant l'ensemble des opérations de Philanthropie Lanaudière soit accessible en tout ou en partie.

Enrichir la qualité de vie de sa communauté, inspirée le geste du don auprès de la communauté dans un contexte de développement durable et de legs aux générations futures.

Être un leader dans le domaine de la philanthropie régionale et par son leadership public et d'influence sociopolitique des organisations régionales





PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT AU MÉCÉNAT ET LE PROGRAMME DE PATRIMOINE CANADIEN

- **Le Programme Mécénat Placements Culture** est un excellent moyen de soutenir la philanthropie culturelle dans la communauté de Lanaudière. En encourageant la création de fonds permanents et en offrant un appariement aux fonds collectés par les organismes culturels enregistrés, ce programme peut aider à assurer l'autonomie et la sécurité financières de ces organismes.
- En utilisant les revenus générés par les contributions gouvernementales ou privées, ces organismes culturels peuvent continuer à développer et à pérenniser leurs activités. Cette source de financement peut également aider à soutenir les créateurs et les artistes en leur offrant une plateforme pour présenter leur travail et atteindre un public plus large.
- La Philanthropie Lanaudière a clairement un rôle important à jouer dans la promotion de la philanthropie culturelle dans la région. En travaillant en collaboration avec les organismes culturels, elle peut aider à soutenir les artistes locaux et à renforcer le tissu culturel de la communauté.
- **Programme de Patrimoine canadien** est un volet incitatif aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture encourage les donateurs privés à contribuer aux fonds de dotation des organismes artistiques professionnels à but non lucratif afin de leur permettre de compter sur de nouvelles sources de fonds à l'avenir. Le placement de capitaux et la création d'un fonds de dotation sont des démarches qui renforcent la capacité d'un organisme à atteindre ses objectifs de réalisations artistiques et assurent sa viabilité à long terme.
- Les Lanaudois sont invités à appuyer les arts en faisant des dons à un fonds de dotation d'un organisme artistique que vous pourrez retrouver sur le site de Philanthropie Lanaudière. Le gouvernement offre des fonds en contrepartie, à concurrence d'un ratio maximal d'un dollar pour chaque dollar amassé par les donateurs du secteur privé, pour créer un fonds de dotation ou augmenter le capital d'un fonds de dotation existant.

4 200 000 00\$

DE FONDS D'AIDE DISTRIBUÉ DEPUIS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE

- Depuis le début de la pandémie, c'est plus de 4 200 000 00\$ que Philanthropie Lanaudière a distribué aux organismes de Lanaudière grâce aux différents programmes d'aide du gouvernement fédéral. Durant l'année d'exercice 2022, le fonds d'aide Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS), c'est réalisé en trois temps;
- L'Initiative pour des collectivités en santé est un investissement de 60 millions\$ du gouvernement du Canada pour transformer les espaces publics en réponse à la COVID-19;
- Les lieux publics de nos collectivités sont les liens de nos collectivités. Ils créent un sentiment d'appartenance, d'interdépendance et de cohésion sociale. Ils favorisent notre identité collective, et ce, en dépit de nos différences. La COVID-19 a imposé d'importantes contraintes pour l'accès et l'utilisation de ces espaces dans les collectivités canadiennes. Les impacts du virus ont été extrêmement divers, mettant en lumière les inégalités entre les communautés et affectant de façon disproportionnée des personnes déjà en situation de vulnérabilité;
- Confrontées à ces défis, les collectivités ont fait preuve de beaucoup de créativité en proposant des solutions temporaires et à plus long terme face aux difficultés engendrées par la COVID-19. Beaucoup de collectivités répondent aux besoins immédiats tout en réfléchissant à la façon de construire des espaces à l'épreuve de futures pandémies. Nous voyons les lieux publics se transformer, souvent à l'aide du numérique, pour permettre aux gens et aux communautés de rester en contact, en sécurité et en santé, tout en respectant les mesures et les normes de santé publique comme la distanciation physique et le port de couvre-visage;
- L'Initiative pour des collectivités en santé fournira un financement à un large éventail d'organismes (gouvernements locaux, organismes de bienfaisance, OBNL et communautés autochtones) pour des projets, des programmes et des services qui aident les collectivités à :
 - créer des espaces publics sécuritaires et vivants;
 - améliorer les options en matière de mobilité;
 - fournir des solutions numériques novatrices afin d'augmenter la connectivité sociale et d'améliorer la santé.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE FONDS D'AIDE FÉDÉRALE QUE PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE A DISTRIBUÉ AUX ORGANISMES DE LANAUDIÈRE

Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)

FUAC 1 et 2 / pour la région centre et nord de Lanaudière

Lancé le 19 mai 2020, le fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) un investissement de 350 M\$ du Gouvernement du Canada pour aider les organismes de bienfaisance et les OBNL à adapter et accroître les services de première ligne offerts aux populations vulnérables durant la COVID-19.

L'Initiative pour des collectivités en santé (ICCS)

ICCS 1, 2 et 3 sont des investissements de 60 M\$ du Gouvernement du Canada pour transformer les espaces publics en réponse à la COVID-19. Philanthropie Lanaudière est nommée responsable de la gestion pour trois régions à savoir Laurentides et Outaouais.

Le Fonds de relance des services communautaires (FRSC)

FRSC est un investissement unique de 400 M\$ du Gouvernement du Canada qui vise à aider les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif à s'adapter dans un contexte de relance post-pandémie.

Plus que jamais, ces fonds ont permis à Philanthropie Lanaudière de jouer un rôle de premier plan pour offrir des solutions aux problèmes sociaux persistants et complexes qui affectent les Lanaudois.



FONDACTIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA



ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2022

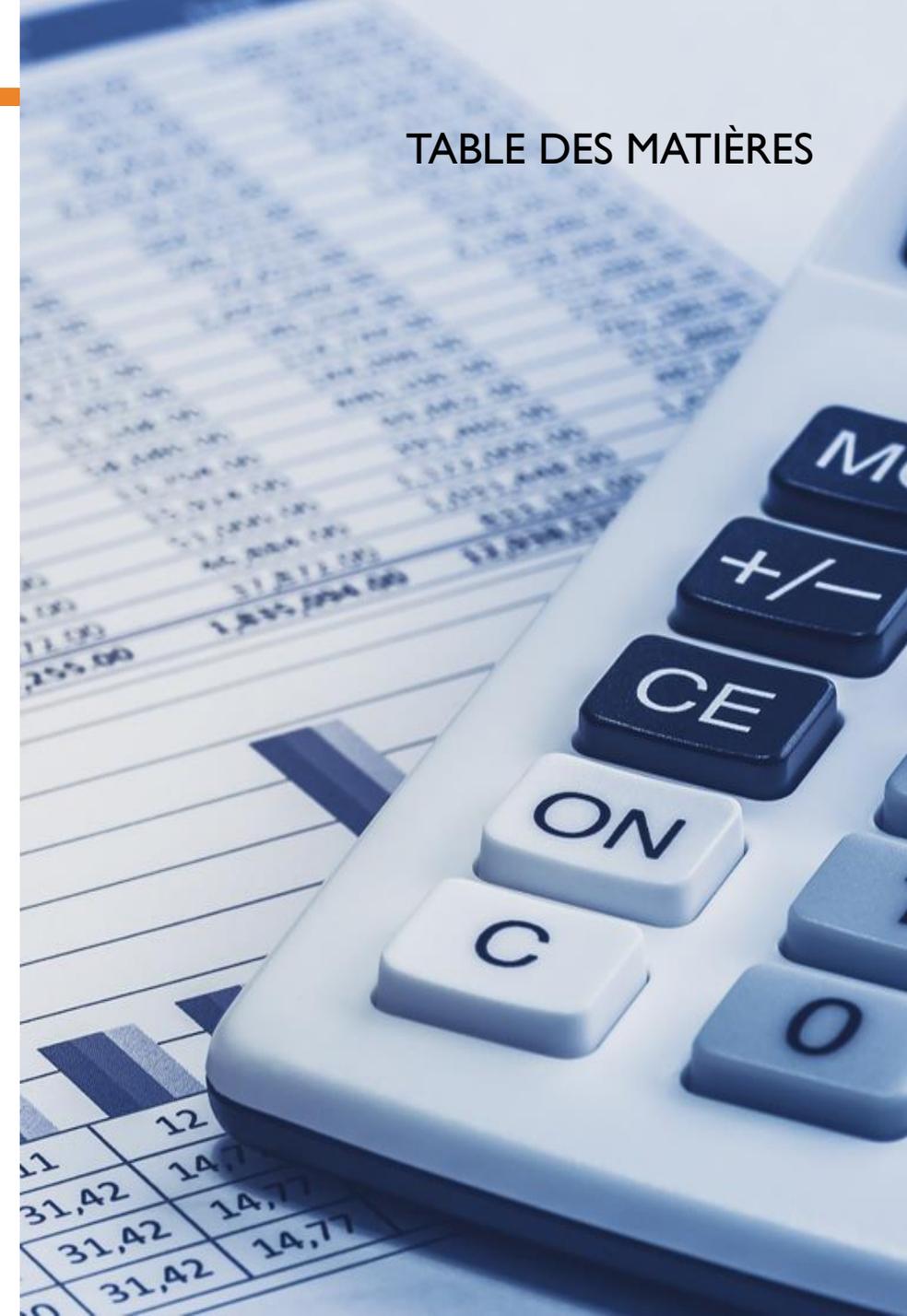


**PLAN D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS
PAR GAGNON, LEDUC, CPA INC.**

**POUR LA RÉALISATION DU MANDAT D'AUDIT DE
PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE
Au 31 décembre 2022**

TABLE DES MATIÈRES

1.	Sommaire	2
2.	Responsabilités des intervenants de l'organisme et de l'auditeur	2
•	Les responsabilités des intervenants de l'organisme	
•	Les responsabilités de l'auditeur	
3.	Qu'est-ce un audit	3
•	L'objectif de l'audit	
•	La portée de l'audit	
•	Stratégie d'audit	
•	Seuil de signification	
4.	Analyse du risque	7
•	La notion de risque	
•	Procédures d'évaluation des risques	
•	Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives	
5.	Perspectives sur le risque de fraude	8
•	Les facteurs du risque de fraude	
•	Rôle du comité d'audit	
•	Engagement de l'auditeur	
•	Procédures d'audit en lien avec le risque de fraude	
6.	Calendrier d'audit	10
7.	Déclaration d'indépendance	10
8.	Communication avec le comité de vérification	11
•	En début de mission	
•	En cours de mission	
•	Au terme de notre audit	
9.	Coordonnées du personnel de mission	12



I. Sommaire

Le présent rapport comprend un exposé de notre approche d'audit, une analyse des risques clés, le calendrier des dates importantes ainsi que certaines autres questions afférentes aux rôles et responsabilités des intervenants et des perspectives à l'égard du risque de fraude. Ce rapport permettra aux administrateurs du conseil d'administration et au comité d'audit nommé par ces derniers d'examiner notre plan, d'en discuter, de nous formuler des commentaires et de l'approuver.

Voici le sommaire de notre plan de mission d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 :

- Notre plan de mission d'audit a été préparé d'après notre connaissance de votre organisation, en tenant compte de votre contexte d'organisme de bienfaisance;
- L'approche d'audit intègre les exigences requises en fonction des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL);
- En 2022, notre stratégie d'audit des états financiers de votre organisme tiendra compte des risques décrits dans ce rapport dans une section à cet effet;
- Le seuil de signification aux fins de planification de la mission d'audit s'élève à 20 000 \$ (19 200\$ en 2021).

Pendant l'exécution de l'audit, il est possible que nous ayons à modifier l'étendue de notre plan de mission d'audit. Nous aviserons la direction générale de l'organisme et le comité d'audit.

2. Responsabilités des intervenants de l'organisme et de l'auditeur

Les responsabilités des intervenants de l'organisme et de l'auditeur sont consignées dans la lettre de mission adressée au président du conseil d'administration et dont une copie conforme est fournie à la direction générale. Les principales responsabilités sont celles qui suivent :

Les responsabilités des intervenants de l'organisme

L'exploitation de l'organisme relève de la direction, qui agit sous la conduite du conseil d'administration. La direction est responsable de l'établissement des états

financiers, selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) cela comprend, entre autres, les obligations liées au contrôle interne, notamment l'obligation de tenir les comptes, de choisir et d'appliquer les conventions comptables, d'établir les estimations comptables pertinentes et de veiller à la protection des actifs ainsi qu'à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction doit également évaluer l'incidence des anomalies relevées au cours de l'audit afin de comptabiliser les ajustements requis aux états financiers.

De plus, le comité d'audit ou l'exécutif examine les états financiers annuels et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

Les responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion à l'intention du conseil d'administration en se fondant sur notre audit des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit (NCA) afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Cependant, en raison principalement des limites inhérentes au contrôle interne, de l'obtention d'éléments probants de nature convaincante plutôt que concluante et de l'utilisation de sondages, un audit ne peut garantir que toutes les anomalies significatives seront détectées.

La portée de l'audit

L'audit comprend notamment :

- L'acquisition d'une compréhension suffisante de l'entité et de son environnement, y compris son contrôle interne;
- L'acquisition d'une compréhension de l'environnement informatique;
- L'identification et l'appréciation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'ils résultent de fraudes ou d'erreurs;
- La conception et la mise en œuvre de procédés d'audit en réponse aux risques d'anomalies identifiés précédemment;
- Le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers;
- L'évaluation des principes comptables suivis et de leur application;
- L'évaluation des estimations importantes faites par la direction.

L'auditeur se doit d'avoir une connaissance suffisante de l'organisme pour être en mesure de rencontrer les éléments mentionnés ci-dessus. Stratégie d'audit

La stratégie d'audit de votre organisme a beaucoup évolué au cours des dernières années, afin de répondre aux normes professionnelles et de s'ajuster aux besoins des utilisateurs de l'information financière. Même si les organismes comme le vôtre ne sont pas nécessairement concernés par les scandales financiers et la complexité accrue des opérations financières, ces événements ont amené les organismes de réglementation à exiger plus de vigilance de la part des auditeurs, et ce, peu importe le type ou la grosseur de l'entreprise, de la société ou de l'organisation. Cela s'est traduit par des normes de présentation de l'information financière plus nombreuses et complexes ainsi que par des normes d'audit plus rigoureuses. Ces normes ont augmenté considérablement la portée et l'étendue des travaux que doit réaliser l'auditeur dans le cadre de son mandat.

Habituellement une première étape se déroule avant la fin de l'exercice. Lors de nos travaux de planification d'audit, nous communiquons avec la direction générale et le comité d'audit pour discuter de notre plan d'audit et des risques d'audit ainsi que pour nous enquérir de leurs besoins et préoccupations. Un de nos principaux objectifs est d'acquérir une bonne compréhension de votre organisation. Cela est fait en abordant votre dossier sous plusieurs angles, dont les suivants :

- L'analyse des dossiers de l'exercice précédent nous permet de considérer les éléments pertinents pour l'intervention en cours ;
- Nous utilisons les conclusions du rapport de l'auditeur portant sur les états financiers et les recommandations afin d'évaluer la nature et l'étendue des travaux;
- Nous mettons à jour les descriptions de systèmes et des processus qui assurent le traitement des données financières;
- Nous relevons les contrôles internes clés et nous effectuons des tests de conception et de mise en place afin d'évaluer l'efficacité du Fonctionnement de ces contrôles;
- Nous relevons les contrôles liés aux écritures de journaux;
- Nous documentons les infrastructures, applications et processus informatiques utilisés par l'organisme;
- Nous prenons connaissance des premiers procès-verbaux de l'année financière de l'organisme;
- Nous relevons les risques importants suite aux demandes d'informations, de procédures analytiques et des observations physiques et des inspections;
- Nous évaluons des postes aux états financiers pouvant contenir un risque d'anomalies significatives afin d'appliquer des procédures d'audit dont l'ampleur est en fonction du risque. Cette évaluation sera effectuée en tenant compte des contrôles internes mis en place par la direction de l'organisme.



Une seconde étape, dite finale, se déroule essentiellement de mars jusqu'à la livraison du rapport, lorsque l'ensemble des entrées comptables, permettant la démarcation des transactions de l'organisme, est complété. Cela consiste à vérifier que les données financières inscrites aux livres de l'organisme représentent bien la situation financière au 31 décembre.

Malgré la mise en place au cours des dernières années de divers outils de travail, la charge de travail d'audit continue de croître peu importe la taille de l'organisme. En effet, encore cette année, des travaux s'ajoutent compte tenu de la refonte de la NCA 315 – Compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives. Cette norme a été révisée afin de favoriser une évaluation plus rigoureuse des risques et pour intégrer des indications qui tiennent compte de l'évolution constante de l'environnement, notamment en ce qui concerne le recours à l'informatique. Notre stratégie tient compte de cette nouveauté où une place plus importante est accordée à l'environnement informatique et des risques qui en découlent.

Cette nouvelle réalité exige une organisation du travail bien définie. La collaboration très précieuse obtenue de l'organisme est fortement appréciée; elle nous permet de livrer les états financiers et de présenter aux membres du comité d'audit notre rapport de l'auditeur indépendant dans les délais prescrits. et le comité d'audit pour discuter de notre plan d'audit et des risques d'audit ainsi que pour nous enquérir de leurs besoins et préoccupations. Un de nos principaux objectifs est d'acquérir une bonne compréhension de votre organisation. Cela est fait en abordant votre dossier sous plusieurs angles, dont les suivants :

- L'analyse des dossiers de l'exercice précédent nous permet de considérer les éléments pertinents pour l'intervention en cours ;
- Nous utilisons les conclusions du rapport de l'auditeur portant sur les états financiers et les recommandations afin d'évaluer la nature et l'étendue des travaux;
- Nous mettons à jour les descriptions de systèmes et des processus qui assurent le traitement des données financières;
- Nous relevons les contrôles internes clés et nous effectuons des tests de conception et de mise en place afin d'évaluer l'efficacité du fonctionnement de ces contrôles;
- Nous relevons les contrôles liés aux écritures de journaux;
- Nous documentons les infrastructures, applications et processus informatiques utilisés par l'organisme;
- Nous prenons connaissance des premiers procès-verbaux de l'année financière de l'organisme;
- Nous relevons les risques importants suite aux demandes d'informations, de procédures analytiques et des observations physiques et des inspections;
- Nous évaluons des postes aux états financiers pouvant contenir un risque d'anomalies significatives afin d'appliquer des procédures d'audit dont l'ampleur est en fonction du risque. Cette évaluation sera effectuée en tenant compte des contrôles internes mis en place par la direction de l'organisme.

Une seconde étape, dite finale, se déroule essentiellement de mars jusqu'à la livraison du rapport, lorsque l'ensemble des entrées comptables, permettant la démarcation des transactions de l'organisme, est complété. Cela consiste à vérifier que les données financières inscrites aux livres de l'organisme représentent bien la situation financière au 31 décembre.

Malgré la mise en place au cours des dernières années de divers outils de travail, la charge de travail d'audit continue de croître, peu importe la taille de l'organisme. En effet, encore cette année, des travaux s'ajoutent compte tenu de la refonte de la NCA 315 – Compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives. Cette norme a été révisée afin de favoriser une évaluation plus rigoureuse des risques et pour intégrer des indications qui tiennent compte de l'évolution constante de l'environnement, notamment en ce qui concerne le recours à l'informatique. Notre stratégie tient compte de cette nouveauté où une place plus importante est accordée à l'environnement informatique et des risques qui en découlent. Cette nouvelle réalité exige une organisation du travail bien définie. La collaboration très précieuse obtenue de l'organisme est fortement appréciée; elle nous permet de livrer les états financiers et de présenter aux membres du comité d'audit notre rapport de l'auditeur indépendant dans les délais prescrits.

Seuil de signification

Le seuil de signification représente le seuil au-delà duquel l'auditeur considère que l'ensemble des anomalies relevées aurait comme conséquence d'influencer ou de modifier une décision des utilisateurs des états financiers. Nous tenons compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs dans l'évaluation du seuil de signification. Ainsi, nous déterminerons et apprécierons les risques d'anomalies et d'omissions significatives par rapport :

- Aux états financiers de l'organisme dans leur ensemble;
- Aux catégories d'opérations, aux soldes de comptes et aux informations fournies dans les états de l'organisme;

Nous avons établi préliminairement le seuil de signification de votre organisme à 20 900\$ (12 900\$ en 2021) c'est-à-dire environ 2% des produits préliminaires de l'exercice audité. Ce seuil sera revu lors de l'exécution des travaux de fin d'année et il sera communiqué au comité d'audit. Ainsi, s'il advenait que l'ensemble des erreurs non corrigées excède ce niveau, l'auditeur se verrait dans l'obligation de corriger ces erreurs. En deçà de ce seuil, nous devons faire état de ces écarts dans le rapport des écarts non corrigés que le conseil d'administration devra approuver. Nous signalerons aussi au comité, via les recommandations, chacun des éléments corrigés qui dépassent le seuil de signification finale. Ces recommandations permettront aussi d'identifier les faiblesses du contrôle interne de votre organisation et ainsi apporter les correctifs nécessaires s'il y a lieu.

4. Analyse du risque

La notion du risque : Lorsque l'auditeur utilise le terme « risque », il réfère au risque de mission qui est pris en compte pour déterminer la nature, l'étendue et le calendrier d'application des procédés de l'audit, le risque de mission étant le risque que l'auditeur ne formule pas de restriction dans son rapport sur des états financiers comportant des anomalies significatives.

Procédures d'évaluation des risques : Les procédures d'évaluation des risques permettent d'identifier et d'évaluer les risques d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraude ou d'erreur, au niveau des états financiers et au niveau des assertions. Le résultat de cette évaluation permettra à l'auditeur de concevoir des procédures d'audit complémentaires afin de réduire le risque d'anomalies significatives.

Les procédures d'évaluation des risques doivent minimalement comprendre :

- Des demandes d'informations auprès de la direction et toutes autres personnes appropriées au sein de l'entité;
- Des procédures analytiques;
- Des observations physiques et des inspections

Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives : Afin de mettre en place la stratégie d'audit, l'auditeur doit identifier les risques d'anomalies significatives existants au niveau des états financiers et au niveau des assertions concernant des catégories d'opérations, des soldes de comptes ou des informations à fournir. Le risque au niveau des états financiers fait référence à des circonstances susceptibles d'augmenter de façon généralisée le risque d'anomalies significatives. Par exemple, le risque de contournement des contrôles internes par la direction de l'organisme à un effet qui pourrait se répercuter sur plusieurs postes aux états financiers. Le risque au niveau des assertions est, pour sa part, ciblé sur des éléments bien précis. Par exemple, la création de ventes fictives par un dirigeant, pour améliorer les résultats financiers, aura un impact sur l'existence des produits et les comptes à recevoir aux états financiers. Parmi tous les risques d'anomalies significatives identifiés et évalués, l'auditeur doit déterminer lesquels sont des risques importants pour les fins de son audit et élaborer l'étendue de ses travaux en conséquence.

5. Perspectives sur le risque de fraude

Compte tenu des limites inhérentes à l'audit, l'auditeur n'obtient qu'une assurance raisonnable que les anomalies significatives dans les états financiers seront détectées. La probabilité de non-détection d'une anomalie significative est plus élevée si l'anomalie résulte d'une fraude que si elle résulte d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion ainsi que des stratagèmes frauduleux subtils et soigneusement orchestrés visant à la dissimuler (une omission délibérée d'enregistrer des opérations, de fausses déclarations, etc.). Pour s'acquitter de son rôle en matière de gouvernance, le comité d'audit doit bien comprendre les risques auxquels l'organisme est exposé, y compris le risque de fraude, et les mesures prises par la direction à leur égard. Les informations qui suivent précisent les facteurs du risque de fraude, le rôle du comité d'audit, nos procédés d'audit en lien avec le risque de fraude ainsi que notre engagement.

Les facteurs du risque de fraude. Les trois éléments inhérents aux actes frauduleux sont l'occasion, les pressions et la justification. Des conditions économiques difficiles entraînent une aggravation de ces trois facteurs, d'où l'accroissement du risque de fraude.

Rôle du comité d'audit : Afin de prévenir le risque de fraude le comité d'audit doit adopter les meilleures pratiques en matière de gouvernance :

- Comprendre les risques liés aux activités de l'organisme et les mesures prises par la direction à l'égard de ces risques, y compris le risque de fraude;
- Exprimer son point de vue sur le risque de fraude;
- Être au fait des fraudes, soupçonnées ou réelles;
- Définir les responsabilités relatives aux mécanismes de dénonciation.

Engagement de l'auditeur

- Vous tenir au fait de toutes les fraudes commises par la direction qui sont portées à notre attention, quelle que soit leur importance;
- Vous tenir au fait de toutes les autres situations de fraudes commises par la direction ou par des membres du personnel exerçant un rôle au chapitre du contrôle interne, lesquelles sont portées à notre attention et qui n'ont aucune conséquence sur les états financiers;
- Demeurer vigilant à l'égard du risque de fraude tout au long de notre audit;

Procédures d'audit en lien avec le risque de fraude

Au cours de sa mission, l'auditeur mettra en place les procédés suivants :

- Prise de renseignements auprès de la direction, du comité d'audit et des membres du personnel;
- Examen des résultats de la mise en œuvre des procédures analytiques;
- Connaissance des conditions généralement propices à la fraude ainsi que des stratagèmes utilisés et évaluation du risque de fraude tout au long de l'audit;
- Évaluation des programmes et des contrôles mis en place par la direction pour limiter le risque de fraude;
- Examen des écritures d'ajustements;
- Examen des estimations comptables, actuelles et rétrospectives, pour déceler les partis pris;
- Évaluation des motifs commerciaux qui sont donnés pour les opérations significatives inhabituelles;

6. Calendrier d'audit

L'équipe d'audit s'assure de la bonne marche de la mission pour offrir à la direction générale de l'organisme un service rapide, efficace et adapté à ses besoins. Voici les étapes importantes du calendrier d'audit :

En début de mandat :

- Planification des travaux;
- Entretiens avec la direction générale et le comité d'audit;
- Émission de la lettre de mission et du plan d'audit;
- Évaluation des contrôles internes : révision, avec la direction, de la description du système de l'année précédente;

De mars à la livraison :

- Planification de l'intervention finale avec l'équipe d'audit et la direction de l'organisme;
- Communication avec le comité d'audit si nos premiers travaux nous demandent de modifier notre approche d'audit;
- Obtention des données en date de fin d'exercice;
- Travaux d'audit de fin d'exercice;
- Démarcation finale (événements subséquents, procès-verbaux, avocats);
- Rencontre avec le comité d'audit pour présenter les résultats de nos travaux;
- Obtention de la lettre d'affirmation signée par la direction générale;
- Adoption des états financiers par le conseil d'administration;

7. Déclaration d'indépendance

Le code de déontologie de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec a pour fonction de veiller à l'indépendance et l'objectivité des auditeurs. Conformément aux NCA, nous vous confirmons que le personnel affecté à l'audit de votre organisme respecte les règles du Code de déontologie de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Finalement, nous vous ferons part des faits pouvant avoir une influence sur notre indépendance dans une déclaration qui sera produite au terme de notre mandat.

8. Communication avec le comité d'audit

En début de mission

La communication du présent plan d'audit permettra aux membres du comité d'audit :

- De mieux comprendre la façon dont nous prévoyons nous acquitter de notre mission;
- De nous faire part de leurs préoccupations sur des sujets qui pourront influencer notre mission.

En cours de mission

Advenant des divergences avec les gestionnaires de l'organisme qui atteindraient une fraction significative du seuil de signification ou qui auraient un impact significatif sur les subventions, nous contacterons, au cours de nos travaux, le comité d'audit afin d'obtenir leur position sur le sujet.

Au terme de notre audit

Conformément aux exigences professionnelles, nous vous demanderons de prévoir une rencontre avec le comité d'audit à la fin de nos travaux. Lors de cette rencontre, nous discuterons du déroulement et des résultats de notre mission d'audit et aborderons divers sujets d'intérêts, dont notamment le sommaire des divergences non corrigées par l'organisme.

Il est important de rappeler qu'afin de minimiser les délais dans l'émission finale des états financiers, il y aura avantage à ce que l'adoption des états financiers par le conseil d'administration fasse l'objet d'une réunion spéciale, qui se tiendra le plus près possible après la date de la rencontre du comité d'audit.

9. Coordonnées du personnel de mission, responsable de l'audit

Nom : Nathalie Leduc, CPA, auditrice
Téléphone et poste : (450) 759-1900, poste 228
Adresse électronique : n.leduc@glcpa.ca

Responsable du dossier

Nom : Annie Marcoux
Téléphone et poste : (450) 759-1900, poste 229
Adresse électronique : a.marcoux@glcpa.ca



MERCI



RÉDACTION : JOSÉE GIRARD, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE